



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES M.R.C. DE JOLIETTE

LUNDI, LE 7 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue sur le champ en la salle du Conseil, lundi, le 7 décembre 2015 à 19h06. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne, Réjean Belleville et Michel Picard.

La secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose est aussi présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
- 04- Avis de motion – Règlement numéro 17-2015 modifiant le règlement numéro 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste désignée chemin de tolérance pour les exercices à venir, en vue de charger des frais administratifs
- 05- Période de questions
- 06- Levée de l'assemblée

-----

#### 01- Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

#### 02- Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

#### 03- Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

**2015-12-365**

Il est proposé par madame Christine Marion et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

#### 04- Avis de motion – Règlement numéro 17-2015 modifiant le règlement numéro 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste désignée chemin de tolérance pour les exercices à venir, en vue de charger des frais administratifs

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donnée par le conseiller Michel Picard de la présentation du règlement numéro 17-2015 modifiant le règlement numéro 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste désignée chemin de tolérance pour les exercices à venir, en vue de charger des frais administratifs.

#### 05- PÉRIODE DE QUESTIONS



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de  
Notre-Dame-de-Lourdes*

**06- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-12-366**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par monsieur Pierre Venne

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19h09.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

*« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

\_\_\_\_\_  
Mme Céline Geoffroy  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Nancy Bellerose  
Secrétaire-trésorière